

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 23 mars 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 19 et 20 mars 2012

2012 DAC 135 Subvention à l'association Textes et Voix, (6e).

M. Christophe GIRARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le projet de délibération en date du 6 MARS 2012 par lequel Monsieur le Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention d'un montant de 6.000 euros à l'association Textes et Voix ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Sur le rapport présenté par Christophe GIRARD au nom de la 9e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 6.000 euros est attribuée à l'association Textes et Voix, 82, rue Notre Dame des Champs 75006 Paris, au titre de l'année 2012, pour l'organisation de lectures publiques et d'un festival de lectures et de rencontres littéraires. D06655 2012_02418 20410

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget de fonctionnement de l'année 2012 de la Ville de Paris rubrique 33, chapitre 65, nature 6574, ligne VF40004 provision pour subventions de fonctionnement au titre de la Culture.